

INFOCHANTIER

INFORMER ▲ CONSULTER ▲ AMÉLIORER



En bref...

Adresse touchée

1650, rue Saint-Timothée

Calendrier

Début des travaux : vers l'automne 2018

Pour en savoir plus sur les grandes étapes à venir, consultez la page 2.

Travaux majeurs de rénovation à venir

Votre immeuble a plus de 45 ans. Après avoir constaté l'état de l'enveloppe extérieure du bâtiment, l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM) a réalisé des études plus approfondies pour mieux comprendre la situation. Des désordres importants ont été relevés :

- ▶ des infiltrations d'eau récurrentes;
- ▶ des fuites d'eau liées à la plomberie;
- ▶ la présence de traces de moisissures dans plusieurs logements;
- ▶ des problèmes liés au système de ventilation;
- ▶ des problèmes de structure au niveau du toit-terrasse du garage et des balcons des logements.

Des travaux de grande envergure

Sur la base des données recueillies par nos équipes, l'OMHM prévoit de réaliser les travaux suivants :

- ▶ Remplacement de la toiture;
- ▶ Remplacement des portes et des fenêtres;
- ▶ Construction d'un nouveau hall d'entrée avec une nouvelle rampe d'accès;
- ▶ Démolition et remplacement des planchers des balcons et des garde-corps;
- ▶ Remise à neuf du garage et du toit-terrasse;
- ▶ Rénovation dans tous les logements : décontamination fongique, murs, planchers, cuisine et salle de bain;
- ▶ Remplacement de toutes les composantes de système qui touche la ventilation, l'électricité et la plomberie;
- ▶ Ajout d'un local pour le recyclage et d'un local pour le rangement des quadriporteurs;
- ▶ Ajout d'espaces de rangement (resserres) pour tous les locataires;
- ▶ Travaux pour refaire l'aménagement paysager.

Pour permettre la réalisation des travaux et pour assurer le confort et la sécurité des locataires, l'OMHM devra procéder au relogement temporaire de tous les locataires. Nos équipes vous accompagneront tout au long du processus.

Merci! Votre patience et votre collaboration sont appréciées.

Les grandes étapes à venir

Le relogement se fera graduellement, puisque le début des travaux est prévu seulement pour l'automne 2018. Votre agente de liaison ira vous rencontrer individuellement. Elle sera sur place les mardis 20 et 27 juin, ainsi que les 4 et 11 juillet, de 9 h à 11 h . Communiquez avec elle pour prendre rendez-vous et venez la rencontrer dans la salle communautaire.

Ces rencontres permettront d'évaluer vos besoins pour le relogement, d'entendre vos préoccupations et de répondre à vos questions. Des critères de priorité seront ensuite établis pour le relogement. Les rencontres individuelles devraient être terminées à l'hiver 2018.

ÉTÉ 2017

Les premières rencontres individuelles viseront les personnes qui ont des problèmes de santé ou qui présentent des situations particulières. Le relogement commencera pour ces personnes.

AUTOMNE 2017 – HIVER 2018

Les rencontres individuelles se poursuivront.

Des rencontres de consultation seront organisées avec les locataires.

La préparation des plans et devis se poursuivra, en collaboration avec nos professionnels.

Les demandes de permis de construction seront déposées.

ÉTÉ 2018 – DÉBUT DE L'AUTOMNE 2018

Le relogement de tous les locataires sera terminé.

AUTOMNE 2018

Le contrat sera octroyé à un entrepreneur, qui commencera les travaux à cette période.

EN 2020

Les travaux devraient être terminés. Les locataires qui le souhaitent pourront réintégrer leur logement aux habitations Saint-André.

Avec vous



Le 13 juin dernier, l'OMHM tenait une rencontre d'information afin de :

- ▶ partager avec les locataires les résultats des études;
- ▶ faire le point sur l'état de santé de votre immeuble et sur les travaux à effectuer;
- ▶ présenter les étapes à venir pour corriger la situation.

Un médecin de la Direction de la santé publique était aussi sur place pour parler des effets de la moisissure sur la santé et pour répondre aux questions des locataires. Au cours des prochains mois, d'autres rencontres seront organisées afin de vous informer et de vous consulter. Elles auront lieu à différentes étapes de la planification et de la réalisation des travaux.

L'OMHM souhaite vous entendre, car vous êtes les experts des lieux! Les consultations vous permettront, entre autres,

- ▶ de discuter avec nous des améliorations à apporter à votre immeuble;
- ▶ d'exprimer vos préférences sur certains aspects des travaux;
- ▶ de valider si les plans répondent à vos besoins futurs.

Surveillez les avis à cet effet. Nous vous attendrons en grand nombre!

Présence de moisissures

Que sont les moisissures?

Les moisissures sont des champignons microscopiques que l'on trouve à peu près partout et qui ont tendance à s'accumuler dans les endroits humides. Les moisissures dispersent dans l'air de fines particules, les spores, qui peuvent avoir un impact sur la santé si elles sont présentes en quantité importante.

Quels sont leurs effets possibles sur la santé?

Les personnes affectées peuvent manifester des symptômes comparables à ceux des allergies :

- ▶ irritation des yeux, du nez et de la gorge;
- ▶ écoulement nasal et congestion des sinus;
- ▶ asthme et infections sous forme de sinusite ou de bronchite.

Les personnes qui souffrent d'asthme, qui sont sujettes aux bronchites ou à d'autres problèmes respiratoires ou qui fument sont donc plus susceptibles de développer des problèmes liés à la présence de moisissures. Toutefois, les personnes exposées aux moisissures ne développent pas toutes un problème de santé.

Le relogement

En attendant votre rencontre individuelle, voici quelques réponses aux questions les plus fréquentes des locataires.

Q. EST-CE QUE JE VAIS ÊTRE RELOGÉ DANS UN LOGEMENT PROPRE ET REPEINT?

R. Oui. Tous les locataires seront relogés dans un logement propre et repeint.

Q. L'OMHM PAIERA-T-IL MON DÉMÉNAGEMENT?

R. Oui. Le déménagement sera effectué par des déménageurs professionnels, engagés et payés par l'OMHM. Des boîtes seront mises à votre disposition. Quand un logement sera attribué, une date de déménagement sera convenue.

Q. QUI PAIERA LES FRAIS DE DÉBRANCHEMENT ET DE REBRANCHEMENT DE MON TÉLÉPHONE?

R. Vous recevrez une allocation de 400 \$ lors du relogement (au départ et au retour). Vous pourrez ainsi payer les frais exigés par les fournisseurs de services pour le changement d'adresse postale, le débranchement et le rebranchement des services de téléphone, câble et Internet.

Q. EST-CE QUE LE COÛT DE MON LOYER SERA LE MÊME?

R. Le coût du loyer continuera à être établi selon les règles actuelles.

Q. EST-CE QUE JE POURRAI REVENIR DANS MON LOGEMENT APRÈS LES TRAVAUX?

R. Sauf exception, vous pourrez revenir aux habitations Saint-André une fois les travaux terminés.



Des questions ou des préoccupations concernant les travaux, le relogement ou votre état de santé?

Communiquez avec **Andréa Quezada**, votre agente de liaison, en composant le **514 868-3935**.

Travaux réalisés par :



Office municipal
d'habitation
de Montréal

Travaux financés par :



Communauté métropolitaine
de Montréal



Société
d'habitation
Québec



L'OMHM À VOTRE SERVICE! | 514 872-OMHM (6646)

ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET EXTERMINATION 7 H À 23 H – 7 J/7 | RÉPARATIONS URGENTES ET SÉCURITÉ 24 H/24 – 7 J/7